

Actualité des délégations de service public (DSP)

NOUVEAU

Dispositif indispensable de la gestion des services publics, les délégations de service public (DSP) répondent à des règles et impératifs que les collectivités et les Epl doivent maîtriser. Or, l'adoption et la transposition prochaine de la directive européenne sur les concessions vont impacter le régime des DSP. Afin de gérer au mieux les intérêts publics locaux en jeu ou de vous positionner en tant qu'opérateur de service public, il est aujourd'hui essentiel de disposer d'une vision claire et synthétique de la réglementation actuelle, de son évolution prochaine et des dernières jurisprudences.

Objectifs

- Connaître les nouvelles règles communautaires issues des directives
- Maîtriser les règles d'exécution des DSP
- Comprendre les dernières jurisprudences
- Echanger avec les experts présents

Public

- les DG, DGD, directeurs financiers et directeurs juridiques des Epl
- Les DGS, DGST, DGA, juristes et acheteurs des collectivités territoriales

Dates et lieu

-
: au choix :
> . 14 octobre 2014 (9h/17h)
: 13 janvier 2015 (9h/17h)
: 5 février 2015 (9h/17h)
au siège de la Fédération des Epl
95, rue d'Amsterdam
75008 Paris

Programme

Le régime juridique de la DSP

- La notion de DSP en droit interne
- La nouvelle directive " concession "
- La définition de la concession au sens communautaire
- Sa transposition en droit interne
- Les cas particuliers : l'eau, l'assainissement, etc.

Les caractéristiques de la convention

- La notion de service " délégable "
- Définition du besoin et objet de la convention
- Le transfert de responsabilités et la rémunération en lien avec l'exploitation
- La durée
- Les biens de retour, de reprise ou propres
- La perception de recettes publiques

Les étapes clés du déroulement d'une procédure de passation

- Les préalables à toute mise en concurrence : nouvelle DSP, renouvellement, reprise en " in house "
- Les modalités de publicité et les délais
- La réception des candidatures et l'analyse des offres
- La négociation
- Le choix du délégataire et l'attribution de la DSP
- La nature juridique du délégataire

L'exécution de la convention

- Le contrôle du délégataire par le délégant
- Les principes de continuité, de mutabilité et d'adaptabilité
- Les subventions
- La subdélégation
- Les avenants
- La fin, normale ou anticipée, de la convention

Intervenants

Un avocat partenaire de la Fédération des Epl

Un expert du département juridique de la FedEpl

Tarif individuel

(Frais pédagogiques, documentation et déjeuner)
Collectivités territoriales, Epl adhérentes :
550 € HT (657,80 € TTC)
Autres : 715 € HT (858 € TTC)

Contact et inscription

> Françoise Dhérin
Département communication
et formation
Tél. : 01 53 32 22 04
f.dherin@lesepl.fr